

Madame Sabine Denizot  
Monsieur François Chevallier  
Têtes de liste  
Elections municipales 2020  
Saint Arnoult En Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 29 février

Courrier communiqué ce jour par mail à [starnoulcvous@gmail.com](mailto:starnoulcvous@gmail.com)

Objet : Signature de Charte

Madame Sabine Denizot, Monsieur François Chevallier, candidats aux élections municipales 2020 à Saint Arnoult en Yvelines,

Vous avez par l'intermédiaire de votre colistier Denis Gallienne en septième position de votre liste, donc probablement destiné à un poste d'adjoint si vous êtes élu(e), adressé pour signature une « charte des nouvelles pratiques municipales » à au moins un autre candidat aux élections municipales 2020 (mail disponible sur demande).

Nous souhaiterions savoir si vous avez vous-même signé cette charte et dans l'affirmative nous sollicitons de votre bienveillance de nous communiquer cette charte datée signée par vos soins et/ou de la publier sur un média local, votre compte face book par exemple.

Il est en effet étonnant que vous demandiez aux autres candidats de signer des engagements alors que vous-même n'apportiez pas l'assurance d'y adhérer pleinement.

Nous pensons qu'il n'est pas bienvenu qu'une liste candidate établisse une telle charte pour la soumettre aux autres candidats. Question d'impartialité vous en conviendrez aisément.

Vous avez avancé être soutenu(e) par le parti politique « La République En Marche ». Ce parti a publié une charte éthique pour les candidats aux élections municipales. Nous mettons en pièce attachée au mail par lequel nous vous communiquons la présente lettre la dite charte de LREM. En tant qu'association citoyenne, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les principes de cette charte, s'ils sont effectivement appliqués. Nous vous proposons de la signer pour montrer votre adhésion à ses valeurs.

Si vous ne souhaitez pas la signer, merci de bien vouloir nous préciser si cela est dû à votre désaccord avec son contenu ou si c'est parce qu'elle émane d'un parti politique, celui dont vous vous réclamez.

Nous comprendrions si votre refus est justifié par le fait que vous ne souhaitez pas signer un document émanant d'un parti politique. Vous pouvez très bien en détacher le texte et y apporter votre signature sans y faire figurer le nom de votre parti politique.

Nous vous suggérons, dans tous les cas et afin de montrer vos valeurs de signer une charte à destination des candidats aux élections municipales émanant d'une association indépendante et apolitique dont l'éthique ne peut être remise en cause : l'association Anticor.

La liste UPR de Laurent Cocheton l'a pour sa part signée avant même sa première apparition sur la scène des élections municipales arnolphiennes montrant ainsi que ces valeurs sont les siennes.

Nous joignons au mail accompagnant le présent courrier le dite charte de l'association Anticor, soumise à votre signature.

Il est bien évident que le refus de signature de ces/cette charte tiendrai aux yeux des arnolphiens(ne)s comme un refus de souscrire aux valeurs développées dans celles-ci.

Merci par avance de la bonne suite que vous donnerez à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Antoine Pujol  
Président de l'association Comités de Quartiers

Pièces attachées :

- Charte\_10\_engagements En Marche
- 30 Propositions charte Anticor